

**ARRETE MUNICIPALE TEMPORAIRE
PORTANT FERMETURE PROVISoire
DES STADES COMMUNAL MAQUIN ET PERRIN**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU les articles L 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les différents entretiens et remises en état sur les terrains communaux des Stades **MAQUIN** et **PERRIN** ;

ARRETE

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, les stades communaux **MAQUIN** et **PERRIN** seront exceptionnellement fermés à compter du **jeudi 30 janvier 2020**.

Article 2 : Aucune compétition ne pourra se dérouler sur les dits terrain.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les stades concernés

Article 4 : Le présent arrêté est transmis à :
Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau
La Ligue de Paris Ile-de-France de Football
Le FCFJ

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 30 janvier 2020

Par délégation du Maire,



Virginie FALGUIERES

Adjointe au Maire, chargée des Travaux, du
Cadre de Vie et de l'Environnement.